



# *Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans*

554, rue Lemelin

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100

Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : [www.msfoo.ca](http://www.msfoo.ca)

Courriel : [info@msfoo.ca](mailto:info@msfoo.ca)

## Affaires municipales

### Règlementation municipale

Le conseil municipal a maintenant adopté deux nouveaux règlements. Il s'agit tout d'abord du règlement numéro 017-144 modifiant le Règlement numéro 012-109 (RMU-05) sur les nuisances, la paix et le bon ordre. Le deuxième est le règlement numéro 017-145 modifiant le Règlement numéro 012-107-RMU-03 relatif au stationnement.

Étant donné que ces règlements modifient des règlements existants, pour les consulter il suffit de vous rendre à la page « **Règlements sécurité publique et civile** » qui est placée dans la section correspondante du menu « Sécurité publique et transports ».

Toujours dans le domaine de la réglementation municipale le conseil a adopté le projet de règlement numéro 017-147 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Ce règlement aura pour but d'encadrer tout éventuel aménagement de la partie du périmètre d'urbanisation de la Municipalité qui est situé entre la rue Lemelin et le Parc de la Tour-du-Nordet, soit connu comme le boisé de la Fabrique. Une séance publique de consultation est d'ailleurs prévue à ce sujet le lundi 11 septembre 2017 comme l'avis public ci-joint vous y invite.

Finalement, je vous rappelle que, pour connaître le détail chaque séance du conseil les procès-verbaux sont mis en ligne dès leur approbation par le conseil. Nous sommes évidemment à votre disposition pour toutes questions.

En vous souhaitant une belle fin d'été 2017, n'oubliez pas de mettre à votre agenda les prochaines séances du conseil municipal qui sont prévues le 11 septembre 2017 à partir de 20 h, à la salle du conseil du centre le Sillon.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**  
**Aux Contribuables de la susdite municipalité**  
**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,**  
**Marco Langlois de la susdite municipalité,**

**Que** le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue à la salle municipale le 1<sup>er</sup> août 2017, a adopté : le règlement numéro 017-144 modifiant le Règlement numéro 012-109 (RMU-05) sur les nuisances, la paix et le bon ordre;

**Que** ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet municipal dans la partie règlements sécurité publique et civile de la section sécurité publique et transports : [www.msfoo.ca](http://www.msfoo.ca);

**Que** ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

**Du lundi au jeudi**

**De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.**

**Que** ce règlement est en vigueur depuis le 2 août 2016.

**Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce deuxième jour d'août deux mille dix-sept.**

**Marco Langlois, g.m.a.**

**Directeur général/secrétaire-trésorier**



## PROVINCE DE QUÉBEC

### Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans Aux Contribuables de la susdite municipalité AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
Marco Langlois de la susdite municipalité,**

**Que** le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue à la salle municipale le 1<sup>er</sup> août 2017, a adopté : le règlement numéro 017-145 modifiant le numéro 012-107-RMU-03 relatif au stationnement;

**Que** ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet municipal dans la partie règlements sécurité publique et civile de la section sécurité publique et transports : [www.msfoo.ca](http://www.msfoo.ca);

**Que** ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

**Du lundi au jeudi**

**De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.**

**Que** ce règlement est en vigueur depuis le 2 août 2016.

**Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce deuxième jour d'août deux mille dix-sept.**

**Marco Langlois, g.m.a.**

**Directeur général/secrétaire-trésorier**



## PROVINCE DE QUÉBEC

### Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans Aux Contribuables de la susdite municipalité AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
Marco Langlois de la susdite municipalité,  
SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage**

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. Lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> août 2017, le Conseil municipal a adopté le projet règlement numéro 017-147 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.
2. Une séance publique de consultation aura lieu le 11 septembre 2017, à 20 h à la salle du conseil, située au local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Au cours de cette séance, la mairesse, un conseiller ou une personne mandatée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal : 554, rue Lemelin aux heures régulières :

**Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.**

4. Ce projet de règlement s'applique aux zones 09-H, 10-CH et 11-CH de la Municipalité.
5. Ce projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce deuxième jour d'août deux mille dix-sept.**

**Marco Langlois, g.m.a.  
Directeur général/secrétaire-trésorier**